



SARL FINANCIERE VEIGA

Holding

4 Route de Tournefeuille
Appartement C301
31270 CUGNAUX

Siret : 79453304200014

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes Certifiés Conformément


Etats Financiers

Compte de Résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	114 000	114 000
Chiffre d'affaires net	114 000	114 000
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 177	1 714
Autres produits	7	
Total I	116 183	115 714
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	19 844	18 397
Impôts, taxes et versements assimilés	475	5 684
Salaires et traitements	21 814	57 882
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
Total II	42 133	81 963
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	74 051	33 751
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		80 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	150	60 827
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	150	140 827
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	3 342	2 493
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	3 342	2 493
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-3 192	138 333
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	70 859	172 084

Compte de Résultat (suite)

31/12/2023

31/12/2022

Produits exceptionnels

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges

Total produits exceptionnels (VII)**Charges exceptionnelles**

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Total charges exceptionnelles (VIII)**RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)**

Participation des salariés aux résultats (IX)

Impôts sur les bénéfices (X)

Total des produits (I+III+V+VII)**116 333****256 541****Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)****45 475****84 456****BENEFICE OU PERTE****70 859****172 084**

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

140 826

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



SARL FINANCIERE VEIGA

Holding

4 Route de Tournefeuille
Appartement C301
31270 CUGNAUX

Siret : 79453304200014

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes Certifiés Conformément


Etats Financiers

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	619	619		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	583 803		583 803	583 803
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	584 422	619	583 803	583 803
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	72 000		72 000	72 000
Autres créances	90 463		90 463	155 505
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	408 527		408 527	408 527
Disponibilités	128 092		128 092	123 803
Charges constatées d'avance (3)	12 740		12 740	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	711 823		711 823	759 836
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 296 245	619	1 295 626	1 343 639

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan Passif

31/12/2023 31/12/2022

CAPITAUX PROPRES

Capital	496 000	496 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	49 600	49 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	178 380	6 296
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	70 859	172 084
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	794 839	723 980

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	290 415	361 673
Emprunts et dettes diverses (3)	154 514	194 238
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 776	2 760
Dettes fiscales et sociales	29 082	20 987
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	20 000	40 000
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	500 787	619 659
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	1 295 626	1 343 639

(1) Dont à plus d'un an (a)	217 065	288 488
-----------------------------	---------	---------

(1) Dont à moins d'un an (a)	283 721	331 171
------------------------------	---------	---------

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
--	--	--

(3) Dont emprunts participatifs		
---------------------------------	--	--

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
--	--	--

FINANCIERE VEIGA
Société à responsabilité limitée au capital de 496 000 euros
Siège social : 4 Route de Tournefeuille - Appartement C 301
31270 CUGNAUX
794 533 042 RCS TOULOUSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 28 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 70 858,84 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	70 858,84 euros
Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « autres réserves »	119 141,16 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	190 000,00 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique	190 000,00 euros
Soit 38,31 euros par part	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 190 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2024.

L'Associée Unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associée Unique reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text 'Certifié conforme La Gérance'.



SARL FINANCIERE VEIGA

Holding

4 Route de Tournefeuille
Appartement C301
31270 CUGNAUX

Siret : 79453304200014

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes Certifiés Conformément


Etats Financiers

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL FINANCIERE VEIGA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 295 626 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 70 859 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	619			619
Immobilisations corporelles	619			619
- Autres participations	583 803			583 803
Immobilisations financières	583 803			583 803
ACTIF IMMOBILISE	584 422			584 422

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU 2M.R.T. 31600 SEYSSES	37 000	116 878	100,00	81 962
SCI IMMO VEIGA 31270 CUGNAUX	1 000	-3 077	99,90	-3 076
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	583 803	583 803	87 259		
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	619			619
Immobilisations corporelles	619			619
ACTIF IMMOBILISE	619			619

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 175 203 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	72 000	72 000	
Autres	90 463	90 463	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 740	12 740	
Total	175 203	175 203	

Prêts accordés en cours d'exercice
 Prêts récupérés en cours d'exercice
 Prêts et avances consentis aux associés

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 496 000 euros décomposé en 4 960 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 500 787 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	290 415	73 350	217 065	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 776	6 776		
Dettes fiscales et sociales	29 082	29 082		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	174 514	174 514		
Produits constatés d'avance				
Total	500 787	283 721	217 065	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 70 961

(**) Dont envers les associés 152 293

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 152 293 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs fact. non parvenues	2 976
Int. courus s/emp.aup.etabl.crédit	1 927
Org. sociaux - Report COVID	431
Total	5 334

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	12 740
Total	12 740

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2021, la société SARL FINANCIERE VEIGA est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL FINANCIERE VEIGA, 4 Route de Tournefeuille 31270 CUGNAUX. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Méthode dite de la neutralité :

La filiale constate sa charges d'impôt comme si elle était imposée séparément, c'est-à-dire en tenant compte des déficits qu'elle a générés.

La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par les filiales.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Produits de l'exercice : 22 038 euros

- Charges de l'exercice : 22 038 euros